



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Daniel Veuve sera le nouveau chancelier de la commune fusionnée de Neuchâtel

Passage de témoin à la Chancellerie de la capitale cantonale. Daniel Veuve, actuellement chargé de mission du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, sera le chancelier de la commune fusionnée à partir du 1^{er} janvier 2021. Le Conseil communal nouvellement élu place son entière confiance en la personne de Daniel Veuve, collaborateur dévoué doté d'une longue expérience en matière de conseil politique et de conduite de projets dans les trois niveaux du pouvoir helvétique.

Daniel Veuve, 57 ans, sera dès l'année prochaine le chancelier de la nouvelle commune fusionnée, qui réunit les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. L'actuel chargé de mission du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a été choisi par les nouvelles autorités exécutives pour les appuyer dans leur action politique et diriger la Chancellerie communale, composée d'une dizaine de collaborateurs.

Enfant de la ville de Neuchâtel où il a accompli toutes ses années de formation, de l'école primaire à l'Université, Daniel Veuve est titulaire d'une licence en droit et d'un brevet d'avocat. Dans les années 2000, il a été chargé de missions du conseiller d'Etat Jean Studer, conduisant pendant cinq ans des projets au sein du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tels que la création de la caisse de pensions unique ou la révision de la fiscalité des personnes morales.

Par la suite, il est devenu collaborateur personnel de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, avant de revenir à Neuchâtel, sa ville de cœur, pour appuyer le Conseil communal dans le traitement de nombreux dossiers stratégiques et transversaux. Il est notamment la personne de référence, pour la Ville de Neuchâtel, dans le cadre de la Région Capitale Suisse et l'Alliance des Neuchâtel du monde.

Comme annoncé le [8 septembre dernier](#), Rémy Voirol, l'actuel chancelier, prendra sa retraite au 30 juin 2021. Il passera toutefois le témoin dès le 1^{er} janvier à Daniel Veuve, et assurera la transition au sein de la Chancellerie pendant les premiers mois d'existence de la nouvelle commune.

Neuchâtel, le 9 décembre 2020

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la nouvelle commune : 079 371 96 43, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch,
Daniel Veuve, chancelier de la nouvelle commune, 032 717 75 05, daniel.veuve@ne.ch